



Nombre de dossier à déposer département du travail et de l'emploi

Par **sara**, le **04/01/2012** à **15:25**

Bonjour,

Je suis ingénieur en informatique marocaine, j'ai été accepté par deux sociétés françaises, j'ai déposé un premier dossier d'autorisation de travail à travers un intermédiaire (personne qui prends en charge la partie administratif de mon dossier) auprès département de l'emploi depuis le 15 août 2011, je n'ai pas eu de réponse jusqu'à aujourd'hui, cette intermédiaire m'a proposé de déposer un autre dossier avec la seconde société; mes questions sont les suivantes :

Est-ce normal un tel retard au niveau de la réponse du DDTE ??

Est-ce qu'il n'existe pas de limite au niveau du nombre de dossier à déposer ??

Si le premier dossier est refusé, j'ai le droit de déposer un autre avec une autre société ??

Merci